

ÉXIGEONS UN AVENIR POUR CHAQUE POSTIER DE LA PFC GENNEVILLIERS OU ÇA VA PÉTER !



Depuis des mois que les réunions de négociation s'enchaînent, il n'y a eu aucune évolution des propositions de la part de la direction.

Tout ce qui est proposé ou présenté comme une victoire par certains, n'est en fait, qu'un tour de passe-passe puisque tout cela existe déjà dans le BRH 9 de 2015 et le médiocre « un avenir pour chaque postier » que la DOT Colis IDF bafoue tous les jours !

C'est également la base de l'accord ASF ACP qui comprend exactement les mêmes mesures d'accompagnements. Donc rien de nouveau à l'horizon...

-Indemnité mobilité géographique (BRH 9 chap 5.2) :

La direction toujours à gratter, veut changer les conditions en prenant en compte le moyen de transport de l'agent alors que le BRH prévoit que le calcul le plus avantageux sera retenu !

⇒ **SUD** demande la prise en compte à partir du 1^{er} Km ainsi que la majoration de 10% prévue dans le BRH pour tout le personnel.

⇒ **Mobilité et reclassement selon le souhait de l'agent.**

-Indemnité compensation perte heure de nuit (BRH 9 chap. 10) :

Les postiers qui bénéficiaient de l'indemnité horaire pour travail de nuit réorientés en service de jour, bénéficient du maintien à taux plein pendant 18 mois et à 50 % pendant les 6 mois suivants des indemnités horaires pour travail normal de nuit qui leur étaient antérieurement allouées.

⇒ **SUD** revendique l'heure de nuit à 3 euros, la compensation et reconnaissance de la pénibilité pour les brigades « soirée » et « nuit ».

-Aide au financement du permis de conduire (BRH 9 chap. 11.1) :

Si le postier réorienté ne peut se rendre par les transports en commun à son nouveau poste (absence de transports en commun, horaires de travail non compatibles avec les transports en commun...), il pourra bénéficier d'un remboursement au titre de la participation au financement du permis de conduire catégorie B (1500 euros).

⇒ **SUD** requiert l'attribution d'une prime de 5000 euros pour l'achat d'un véhicule, en prenant compte, de l'augmentation de l'usure du véhicule à cause des trajets, les restrictions de circulation Crit'R, la faible rémunération des postiers...

-Changement de brigade, fonction supprimée :

ATM > Équipier = Même métier, pas de différence pour la direction = 0 euros !

ADS > Équipier spécialisé = Réinternalisation du poste de sécurité, engin de parc, entrée/sortie = 600 euros.

ADS 2.3 > Pas d'équipier spécialisé en 2.3 sur la nouvelle organisation = 1200 euros.

Perte de brigade = 500 euros si 1^{er} choix de brigade refusé.

⇒ **SUD** demande une indemnité socle de 3000 euros pour tout le personnel en plus des mesures déjà existantes.

-Mise en place des UAP :

Bouhafa admet la compétence du personnel et avoir besoin de beaucoup plus d'équippers spécialisés sur la future PFC. De plus, c'est une nouvelle organisation de travail, nouveaux outils etc...

⇒ Voilà pourquoi nous revendiquons le 2.1 grade de base et un grade de plus au-delà de la classe II.

Dans le cadre des projets PFC, il est clair que le souci de la direction n'est ni votre avenir, ni votre santé mais bien d'augmenter la productivité et la rentabilité. Et pour réduire les coûts au maximum, c'est l'exploitation des plus précaires, les réorganisations en UAP, la polyvalence, des accords minimum, et dans un futur plus ou moins proche, la pause méridienne non payée pour tous les postiers.

Pour **SUD**, le travail des postierEs est à l'origine de la création de la richesse. Cette valeur ajoutée, est ensuite répartie en trois parts : salaires pour les travailleurs, profits/dividendes pour les patrons et actionnaires, et enfin les cotisations patronales qui représentent du salaire indirect reversé par l'Etat pour financer la retraite, l'assurance maladie, les aides au logement etc...



Une minorité se gave en se partageant la plus grosse part du gâteau tandis qu'elle se contente de jeter des miettes à la majorité des travailleurs. Et pour en avoir encore plus pour eux, ils limitent la rémunération des salariés et font pression sur le gouvernement pour baisser les cotisations patronales.

*En 2019, la BSCC crée une prime directeur de 2500 euros tous les ans sans conditions (BRH 143 du 5 juillet 2019).

*Destruction du code du travail, réforme retraite et chômage...

La Poste résultat 1^{er} semestre 2019

Avec une hausse de plus de 35 millions d'euros par rapport à 2018, portant ainsi ses revenus à 884 millions d'euros pour 2019, le colis bénéficie d'une activité soutenue portée par la croissance du e-commerce et notamment des flux BtoC, le développement des livraisons hors domicile et des flux retours.

Pour parvenir à leur fin, ils peuvent compter sur l'aide et la signature de certains pour faire passer les disquettes, et broder une bien triste réalité : l'exploitation des travailleurs à moindre coût jusqu'à l'usure !

Comme nous l'a démontré les luttes passées et plus récemment le mouvement « gilets jaunes », il est possible de gagner collectivement en construisant un rapport de force, tous les acquis sociaux découlent de luttes menées par les travailleurs. **Si nous voulons plus, il faudra se mobiliser tous ensemble !**

Les postiers méritent plus de respect et de reconnaissance, relevons la tête, levons le poing et allons chercher ce qui nous ai dû directement dans la poche du patron en leur faisant comprendre qu'en nous méprisant ils ont plus à perdre qu'à y gagner !!!

**CELA FAIT TROP LONGTEMPS QUE LA DOTC IDF
MEPRISE LES COLIPOSTIERS !
RÉUNISSONS NOUS et ORGANISONS UNE GRÈVE AFIN
DE PESER DANS LES NÉGOCIATIONS ET ENFIN
RETRouver NOTRE DIGNITÉ !**